

PROCES VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL D'HAMELET du 21 décembre 2023

Date de convocation : 14 décembre 2023

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-trois, *vingt-et-un décembre*, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Patrick PETIT, Maire.

Etaient présents : PETIT Patrick, BRARD Joëlle, HENNEQUIN Aurélie, DEVILLERS Jean-
Louis, PAYEN Teddy, BRAY Daniel, CAZE Jimmy, LEFEBVRE Alexandre, HERBET Caroline

Etaient excusés : BOULANGER Fanny, EBENRETT Frédéric (a donné pouvoir à HENNEQUIN
Aurélie), FROISSART Henri-Nicolas

Etaient absents :

Secrétaire de séance : HENNEQUIN Aurélie

Ordre du jour

DE23043 - Fond de concours CCVS - effacement de réseaux

DE23044 - ZAENR bilan de la concertation et arrêt des ZAENR

Questions diverses.

La séance est ouverte à 18H30,

Appel nominatif des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint

Mme HENNEQUIN Aurélie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023 est approuvé.

DE23043 Demande de versement d'un fonds de concours auprès de la CCVS - financement effacement des réseaux

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la
Communauté de Communes du Val de Somme, pour le projet effacement des réseaux

Le montant des travaux s'élève à 175 053.40 € HT pour la rue Albert Laignel, ce qui donne le
plan de financement suivant :

Part autre subvention : FDE 67 907.77 €

Reste à charge commune avant déduction du fond de concours : 107 145.63€

Part Commune après déduction du fond de concours : 67 145.63 €

Part CCVS (limitée à 40 000 € / effacement des réseaux) : 30% du reste à charge des
communes 40 000 €

TOTAL 175 053.40 €

Le conseil municipal

Entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement prévisionnel pour le projet d'effacement des réseaux
- Autorise le Maire à solliciter les crédits auprès des partenaires institutionnels et signer les conventions correspondantes.

Monsieur le Maire indique que le fond de concours serait renouvelé également l'an prochain pour l'effacement de réseaux.

DE23044 - ZAENR bilan de la concertation et arrêt des ZAENR

Monsieur le Maire rapporte que 7 personnes ont consigné des observations sur le registre : le ressenti global est que les administrés ne veulent pas d'éolienne sur Hamelet.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucun projet d'éolienne à ce jour sur Hamelet. La zone définie par la commune permettrait, à son sens, de repousser les projets futurs puisque la zone potentielle définie par la DDTM est assez vaste et commence proche du village. La zone proposée ZB25 à ZB28 est au bord de la route départementale Lamotte Warfusée-Villers Bretonneux. Il précise également que les terrains de zone potentielle définie par la DDTM n'appartiennent pas à la mairie.

Les administrés étant en accord avec le photovoltaïque, Monsieur le Maire propose de laisser les zones comme définies la dernière fois. Pour mémoire, le terrain de l'ancien camping et toutes les parcelles bâties.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'ils souhaitent retirer la zone éolienne.

Madame Hennequin demande le report de la délibération. Elle indique avoir pris des renseignements et que la date du 31 décembre 2023 a été repoussée au 31 mars 2024 ce lundi. Elle explique que ces zones ont été demandées car la France n'a pas assez de zones d'énergies renouvelables. Il y a plusieurs types de zones d'énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie... Il n'est pas obligatoire de définir des zones pour chaque type. Avant délibération, il faut demander un avis consultatif de la Communauté de Communes du Val de Somme et ensuite délibérer pour obtenir l'avis du comité régional (qui est en cours de création) afin qu'il valide le projet ou demande à revoir les zones. Monsieur Cazé et Madame Hennequin seraient favorables à une zone hydroélectrique aux déversoirs. Madame Herbet est en accord avec le report et explique qu'il ne faut pas se précipiter, prendre le temps d'en discuter. Monsieur Bray indique que tout cela n'est pas clair et qu'il est également d'accord pour le report. Madame Hennequin indique que comme l'avis de la CCVS n'a pas été demandé, il n'est pas possible de délibérer. Monsieur le Maire, sur l'avis du conseil municipal, décide de reporter la délibération étant donné que la date butoir a été décalée. Les conseillers se réuniront en réunion de travail pour revoir le dossier et Madame Hennequin indique qu'il est possible de se faire conseiller. Monsieur le Maire va contacter la Communauté de Communes pour leur demander si le projet doit être présenté avant

CM 2023-10

ou après la délibération. Les élus se réuniront en janvier pour travailler sur ce dossier.

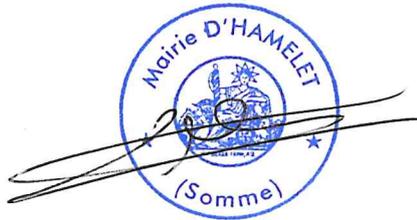
QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que la famille de Monsieur Villard l'a approché pour donner son nom à la place du village. Madame Hennequin remarque que la mairie changera d'adresse si la place à un nom. Monsieur Cazé propose de nommer la salle du conseil à son nom. Des recherches seront effectuées pour vérifier si la mairie peut conserver son adresse tout en attribuant un nom à la place devant la mairie. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est levée à 19h30

Le Maire,

Patrick PETIT



Le secrétaire de séance,

Aurélie HENNEQUIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Aurélie HENNEQUIN.